



N°01
16/02/2017



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
s.desire@pa.chambagri.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalisinstitutduvegetal.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
s.desire@pa.chambagri.fr
a.peyhorque@arvalisinstitutduvegetal.fr

Oléagineux

Claire MARTIN-MONJARET
Terres Inovia
c.monjaret@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures – Edition
Aquitaine N°X du J/M/2017 »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Charançon de la tige du colza** : risque faible. Les conditions météo à venir sont favorables à son activité. La surveillance est donc à renforcer.
- **Larve de grosse altise** : risque faible. Seuls les colzas chétifs sont à surveiller.

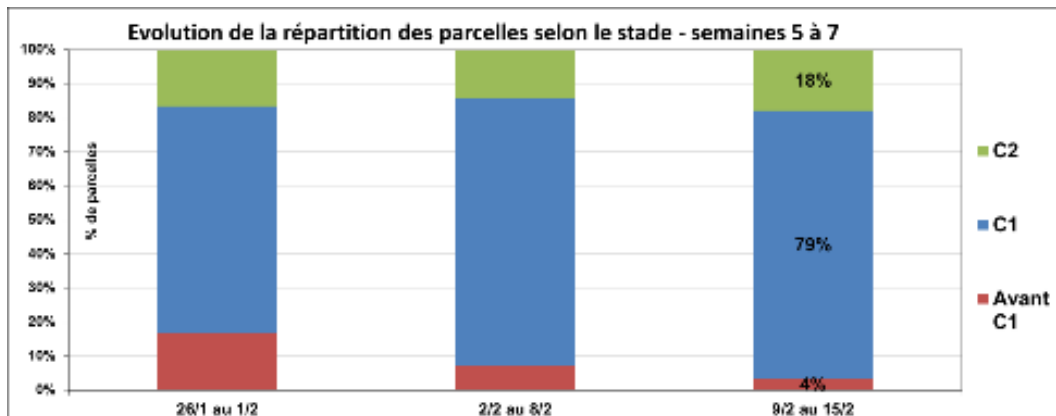
Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine – Midi-Pyrénées

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement constitué de 57 sites. Au cours des sept derniers jours, 28 parcelles ont fait l'objet d'une observation.

• Stades phénologiques et état des cultures

Les parcelles de colza du Sud-Ouest sont majoritairement au stade C1 (BBCH30 – reprise de végétation avec apparition de jeunes feuilles). Quelques parcelles (18%) sont plus avancées et observées au stade C2 (BBCH31 - entre-nœuds visibles).

Après un mois de janvier froid pendant lequel le colza a marqué une phase de repos végétatif, les conditions sont désormais favorables à une reprise de végétation. Sur le territoire, la culture a d'une manière générale redémarré sa croissance et son développement, d'autant que le premier apport d'azote a été réalisé.



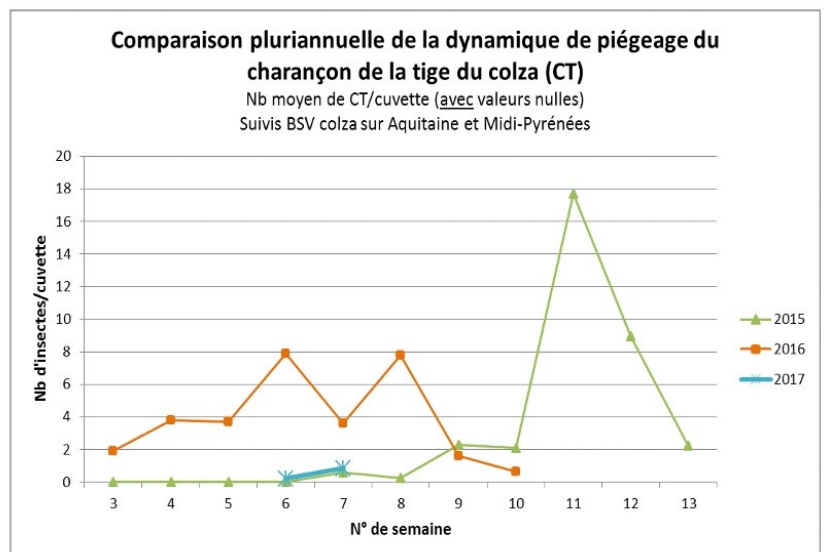
Rappel : un stade est atteint dans une parcelle quand 50% des plantes l'ont atteint.

La fin de l'automne et l'hiver ont permis une homogénéisation des stades à l'échelle de la région. Par contre, des différences d'états de la culture persistent au sein même des parcelles, surtout dans les situations « difficiles » (sols argileux, pentes, zones avec fort déficit hydrique automnal).

• Charançon de la tige

Jusqu'à présent, les conditions météorologiques n'ont pas été favorables au démarrage des vols de CT du colza. Seules 30% des parcelles ont piégé l'insecte au cours de cette semaine, et la présence n'est significative que dans 2 situations, dans le Tarn et le Lot-et-Garonne.

Rappel : un comptage devient significatif quand plus de 5 CT du colza sont piégés.



Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle de tige tendre. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 à C2) et se poursuit jusqu'au stade E (boutons floraux séparés). Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 8 à 10 jours après les premières captures significatives.

Seuil de nuisibilité : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, on considère que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque. La nuisibilité, forte, est due au dépôt des œufs dans les tiges en croissance provoquant leur déformation voire même leur éclatement sur toute la longueur.

Évaluation du risque : risque faible à ce jour.

Pour ce ravageur, l'analyse de risque en réseau est à privilégier par rapport à une simple observation en parcelle isolée.

Globalement, les captures sont peu intenses, et peu de parcelles ont atteint le stade de sensibilité (C2). A ce jour, 1 seule parcelle combine stade C2 et captures significatives de CT du colza (dans le Lot-et-Garonne).



Les conditions climatiques de ces prochains jours sont très favorables à l'activité de l'insecte sur l'ensemble du territoire (températures maximales qui dépasseront les 10°C et un arrêt du vent).

Aussi, la surveillance devra être renforcée vis-à-vis de ce ravageur. Suivez attentivement les prochains BSV et surveillez vos cuvettes.

Attention à la confusion entre le CT du colza, et le CT du chou !

Les piégeages du charançon de la tige du chou (*Ceutorrhynchus quadridens*), non nuisible pour le colza, sont également fréquents et plus abondants. Il a été observé dans **60% des parcelles** du réseau.

Ce dernier se distingue par la couleur rousse des extrémités de ses pattes, une pilosité cendrée plus abondante et un pic de vol souvent légèrement plus précoce que le charançon de la tige du colza. **Les différences d'aspect ne sont visibles que sur des insectes secs** : attention donc à ne pas déterminer trop rapidement les insectes piégés dans les cuvettes.

<p>Charançon de la tige du chou (<i>Ceutorrhynchus quadridens</i>) NON NUISIBLE Extrémités des pattes rouges Forte pilosité cendrée</p>	<p>Charançon de la tige du colza (<i>Ceutorrhynchus napi</i> Gyll.) NUISIBLE Extrémités des pattes noires Pilosité courte, aspect brun</p>
	

• **Grosse altise (*Psylliodes chrysocephala*)**

Tout au long du mois de janvier, des larves de grosse altise ont été détectées dans une majorité des parcelles du réseau, plus de 75% en l'occurrence, et ce de façon aléatoire sur l'ensemble du territoire. Le seuil de nuisibilité est dépassé dans plusieurs situations.

Période de risque : du stade rosette (BBCH19) jusqu'au décollement du bourgeon terminal (BBCH31).

Seuil de nuisibilité : 70% des plantes avec au moins une larve au stade rosette.

Évaluation du risque : risque faible.

En effet, la culture approche la fin de la période de risque, et les conditions climatiques des prochains jours devraient permettre une bonne reprise de végétation. Seuls quelques colzas chétifs doivent faire l'objet d'une attention particulière.

• **Oïdium**

La présence d'oïdium sur feuille est signalée dans une parcelle du Tarn. Mais cette maladie ne présente pas de danger pour la culture en cette saison.

Évaluation du risque : risque nul à ce jour.

La progression des symptômes est à surveiller, particulièrement si les conditions favorables à la maladie (chaud et sec) s'installent en début de printemps.

• **Phoma**

Une parcelle de Gironde signale la présence de phoma sur feuilles. Il n'y a pas de corrélation entre la présence de cette maladie sur feuilles et sa présence au niveau du collet au printemps.

Le risque est plus ou moins important selon la variété, le choix variétal étant le seul levier contre le phoma actuellement.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maïsador, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".